



Le Recteur ;

N° 357 /CRUFAS 2016

Sétif, le 16 mai 2016

Compte rendu de mission du Recteur de l'UFAS1 auprès de la CRUEst
Université Larbi Tebessi de Tébessa, les 14 et 15 mai 2016

La Conférence a duré deux jours. Durant la première journée, les travaux ont démarré à 15 h sous la présidence du Prof. Latreche El Hadi et en présence de la quasi-totalité des chefs d'établissements de l'Est du pays et du Prof. Aourag Abdelhafid, DGRSDT.

Trois points ont fait l'objet d'un exposé par le président de la CRUEst, suivis pour les deux derniers par des échanges et un débat intenses.

Dans le premier point, le président de la CRUEst a informé l'assistance sur la réunion de la Commission Université-Entreprise qui avait eu lieu à l'Université de Constantine 2 le 23 avril 2016 et qui avait la participation de quelques recteurs, responsables opérationnels du PAPS-ESRS, responsables de domaines. L'université Ferhat ABBAS Sétif1 avait été représentée par son recteur et le Prof. Hamidouche Mohamed, ROR₆.

Le Président de la CRUEst avait précisé que le choix des membres de cette Commission a été fait sur la base de :

- La participation de ces mêmes membres à l'Atelier Université-Entreprise de la Conférence Nationale d'Evaluation du Système LMD et/ou
- L'appartenance des membres à des universités implantées dans des bassins industriels de la région Est du pays à l'exemple d'Annaba, Constantine, Sétif, Ouargla.

Il a ensuite informé de l'organisation des membres de cette Commission en groupes de travail et du calendrier d'exécution des tâches. La restitution des résultats attendus de chaque groupe aura lieu le samedi 21 mai 2016 à Constantine 1.

Le deuxième point a ensuite été consacré à l'opération d'harmonisation des offres de formation de graduation. Il a souligné que cette opération a vu le traitement en cours de quelque 814 dossiers en précisant que l'opération n'est pas clôturée mais en voie de finalisation. Cette opération se caractérise, avait-il souligné, par 43 offres de formation en licence, 79 en master et 13 en master intégré.

Le troisième point, celui sur lequel s'est le plus étalée la Conférence, a porté sur les offres de formation doctorale. Un dossier comportant les résultats globaux, favorables ou défavorables, pour toutes les universités et par université a été distribué aux chefs des établissements.

Avant d'aborder le débat, il avait rendu hommage aux collègues enseignants qui avaient accepté d'expertiser toutes les offres de formation doctorale proposées par les établissements, non sans souligner les difficultés rencontrées lors des séances d'expertise, à cause du faible nombre des experts qui se sont rendus disponibles, de la non célérité de certains établissements tant en matière du suivi des correctifs demandés qu'en matière de désignation des experts. Aussi avait-il demandé aux chefs d'établissements de veiller à mobiliser à l'avenir un maximum d'enseignants experts (de rang magistral) qui s'engageront à se rendre disponibles pour cette opération depuis son lancement jusqu'à sa clôture. La mobilisation des experts concerne également le volet recherche universitaire puisque l'opération évaluation sera également décentralisée au niveau des conférences régionales à partir de la rentrée universitaire prochaine.

Dans les débats concernant ce point, les intervenants ont tenu à préciser que l'évaluation d'une offre de formation est tout à fait problématique en ce sens qu'un avis DEFAVORABLE doit être mûrement réfléchi, car :

- Il soulève toujours des **questions d'éthique** vis-à-vis de l'offreur, de l'évaluateur et de la hiérarchie ;
- Il met parfois en cause **le projet d'université** de laquelle émane l'offre de formation. Or l'évaluateur peut parfois rejeter une offre de formation pour des aspects de forme alors qu'elle épouse parfaitement le projet d'université lui-même qui tient compte des réalités économiques locales ;
- Il ne tient pas compte du **besoin de formation** réellement ressenti dans la spécialité souhaitée qui parfois n'a pas assurée de formation doctorale depuis plusieurs années consécutives alors qu'il y a nécessité d'une part de former pour la spécialité elle-même et pour l'activité de production qui est devenue la cible de l'enseignement supérieur.

Aussi pour éviter ces désagréments à l'avenir a-t-il été proposé d'inviter à chaque fois que cela est nécessaire les auteurs des offres de formation conflictuelles à venir présenter devant les experts évaluateurs ces offres, car, a-t-il été retenu que c'est peut être ces derniers qui manquent d'éléments d'information.

Par ailleurs, un délai de deux jours a été accordé aux chefs d'établissements pour introduire des recours pour les offres de formation qui leurs semblent ayant fait l'objet d'une évaluation trop sévère, à condition que les auteurs aient montré un véritable engouement pour leurs œuvres.

Dans son intervention, le Prof. Aouragh, DGRSDT, avait souligné que toute la recherche à l'université est liée au doctorat et que c'est donc très important de considérer les offres de formation dans le cadre de la politique globale du MESRS telle qu'elle se bâtit depuis la Conférence Nationale d'Evaluation du Système LMD. Il a par ailleurs rappelé que le pays traverse une période d'austérité et qu'à cause de cela les financements réservés auparavant au doctorat ont été divisés par cinq.

Abordant la question des laboratoires de recherche universitaire, il a relevé qu'à titre de simple comparaison, **leur nombre est de 1400 dans notre pays lorsqu'ils ne sont que de 250 en Inde.** Ainsi avait-il également relevé, les laboratoires seront désormais financés en fonction des objectifs fixés et des résultats réalisés. Plus que cela, **leur financement ne pourrait plus être totalement pris en**

charge sur les subventions ; ils doivent eux-mêmes chercher d'autres sources de financement. Dans ce sens donc toute ambition de développement du système de recherche au sein des universités doit passer par la fusion des laboratoires qui assure la mutualisation des moyens et la recherche de nouvelles sources de financement. Les comités et conseils scientifiques des départements, facultés, instituts et universités, à leurs têtes les chefs d'établissement, sont donc invités à réfléchir à la stratégie la plus optimale en matière d'organisation et de développement de ce volet au sein de chacun des établissements de l'ESRS. C'est à ce prix là que l'on peut maîtriser les contraintes qui se posent aujourd'hui à notre secteur.

La séance de travail de cette première journée de la Conférence a été levée à 19 heures.

La réunion de la journée du 15 mai 2016 a été présidée par Monsieur le Secrétaire Général du MESRS. La séance de travail, ouverte à 14 h dans l'auditorium de l'Université Larbi Tebessi de Tébessa, en présence des autorités locales, des directeurs généraux et autres responsables centraux du MESRS et des chefs d'établissements ainsi que de quelques enseignants et étudiants de l'université hôte, a été marquée par la présentation de plusieurs communications.

Ainsi après les brèves interventions de MM. le Recteur de l'Université hôte, le SG MESRS et le Wali de Tébessa, l'ordre du jour fixé par le Président de la séance a été délimité à deux points : le bilan de l'activité au niveau central depuis la dernière CRUEst qui s'était tenue à Annaba et la préparation de la rentrée 2016-2017.

Dans son intervention, M. le SG MESRS, Prof. Seddiki, avait souligné que la Conférence Nationale d'Evaluation du Système LMD qui s'était tenue en janvier 2016 à Alger, a donné lieu à un programme d'action que les Présidents des Conférences Régionales sont appelés à affiner par thème. Dans ce cadre, la CRUEst a été chargée de mettre en place un plan d'action relatif à la relation Université-Entreprise (U-E). Cependant et en attendant que la stratégie soit affinée, la relation U-E doit être consolidée dans l'immédiat, avait souligné le SG MESRS, par le développement du Master à cursus intégré.

Il a été ensuite abordé la question de la visibilité du secteur de l'ESRS, ce qui a alors amené M. le SG à insister sur la nécessité d'établir et de consolider la relation U-E, de refondre les programmes en leur donnant un contenu qui tienne compte des besoins économiques du pays, d'harmoniser les formations des trois paliers du système LMD. Il s'agit de points qui constituent la priorité du programme de travail du MESRS durant l'année en cours.

Plusieurs points ont été également abordés au titre de la préparation de l'année 2016/2017. Ainsi et s'agissant de la Circulaire d'Orientation, il a été confirmé qu'une version électronique, très détaillée, sera mise à la disposition des nouveaux bacheliers et que de nouvelles conditions sont fixées pour l'accès à la filière Technologie, quelque peu qualitativement marginalisée auparavant.

S'agissant du développement des infrastructures universitaires, il a été également souligné que seules les opérations prioritaires seront retenues et financées, comme cela a été fait ces derniers mois. Dans ce sens, M. le SG avait rappelé la nécessité d'observer les règles d'une gestion rationnelle des budgets affectés aux structures du MESRS, de mettre en place des projets d'établissements à

même de créer la cohérence recherchée au sein des établissements et entre ceux-ci et l'ensemble des acteurs externes, de généraliser le PAPS-ESRS à tous les établissements, de mettre en application le logiciel PROGRES comme instrument de gestion qui favorise la modernisation de la gestion des structures universitaires. Dans le même sens, il a été signifié la nécessité de développer l'enseignement à distance au niveau du cycle Master, une méthode qui permet d'assurer un enseignement semi-présentiel à un maximum d'étudiants et de valoriser l'investissement fait en termes de Centres de Télé Enseignement.

Par ailleurs, il a été souligné l'insuffisant engagement des établissements dans les cotutelles de thèses alors que cette voie est indiquée pour la circulation et l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et l'échange d'expériences.

Enfin, il a relevé que la responsabilité des structures pédagogiques, scientifiques et administratives ne peut être un prétexte pour se décharger des activités pédagogiques dont l'enseignement.

Ce fût ensuite au tour du Président de la CRUEst, Prof. Latreche, d'intervenir sur la démarche mise en œuvre pour le développement de la relation U-E. Il avait souligné que la Commission composée de quelques universités de l'Est (voir plus haut) a été mise en place et qu'un calendrier des rencontres a été établi et que les résultats de travail de cette commission seront exposés lors de la prochaine conférence nationale qui aura lieu, comme indique par M. le SG MESRS les 4 et 5 juin prochains.

Le DGFES, Prof. Ghouali, avait de son côté axé son intervention sur quatre points à savoir : le calendrier des inscriptions de l'année 2016/2017, l'harmonisation des masters, la formation doctorale et la formation en sciences médicales.

S'agissant du premier point, la nouveauté par rapport aux années précédentes est l'introduction de la carte d'étudiant magnétique et ceci grâce à l'introduction du logiciel PROGRES, l'informatisation des transferts des étudiants ainsi que l'allègement des dossiers d'inscription des nouveaux étudiants qui ne comprendra désormais plus que : l'original de l'attestation du baccalauréat, 2 photos d'identité du lauréat et la quittance des droits d'inscription.

Quant à l'opération harmonisation des masters, il avait souligné que dix domaines pédagogiques sont concernés et que cette opération est dans sa phase finale à l'exception du domaine ST. La restitution des résultats sera faite à la fin du mois en cours.

Pour ce qui est de la formation doctorale, les textes réglementaires qui doivent la régir, c'est-à-dire l'arrêté sera incessamment signé.

Enfin, dans le calendrier qui caractérise l'activité de la DGFES, il a été porté à la connaissance des présents que le prochain CPND des Sciences Médicales aura lieu le samedi 21 mai 2016 à l'UFAS1.

Le Prof. Djebrani a de son côté axé son intervention sur les effectifs. Il a relevé que la région Est recevra 350 000 candidats au baccalauréat et que l'hypothèse la plus optimiste donne un effectif de reçus de 148 000. Si, on admet que pour chaque physique, on peut installer 1.2 étudiant, alors les

Universités de Constantine et de Annaba sont celles qui doivent se préparer cette année à combler le déficit en places pédagogiques et en place d'hébergement des universités de l'Est algérien.

Le DG des Œuvres Universitaires, M. Boudraa, a communiqué quant à lui sur les améliorations qui ont caractérisé cette année son département et a mentionné que pour faire face à la rentrée universitaire 2016/2017 en termes d'hébergement, 15 nouvelles résidences universitaires ont été réceptionnées cette année.

Le Directeur des Systèmes et Réseaux, M. Mosteghanemi, a présenté le Logiciel PROGRES qui sera utilisé pour la première fois pour les inscriptions des nouveaux bacheliers. Aussi est-il ressorti de cet exposé que la formation dont ont bénéficié les personnels des établissements supérieurs permettra de généraliser la carte magnétique de l'étudiant. Pour cela, les établissements de l'ESRS doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour s'équiper de badgeuses nécessaires à l'impression de la carte magnétique.

Mme l'Inspectrice Générale, Prof. Cherifi, a de son côté fait un exposé sur « la démarche d'élaboration et de suivi du Projet d'Etablissement » en soulignant que ce dernier se construit en tenant compte de trois variables fondamentales qui sont : la composante humaine, les activités de l'établissement et le développement local. Cet exposé, qui sera transmis aux chefs d'établissements, fait ressortir la nécessité du recours à la démarche participative, la territorialisation des établissements et l'implication du staff à chaque niveau de prise de décision des responsables pédagogiques, scientifiques et administratifs.

Le Prof. Zerguini, enseignant-chercheur à l'USTHB, invité à cette conférence, a présenté le « Projet de développement de l'Enseignement à distance ». Œuvre bénévole réalisée par un groupe d'enseignants-chercheurs de l'USTHB, le conférencier avait souligné que grâce à ce projet son université a permis de réaliser cette année 22 cours qui l'ont faite connaître tant au niveau national qu'au niveau international. Les enjeux sont, comme souligné par M. le SG MESRS, multiples : assurer un enseignement de qualité, diminuer la surcharge sur les infrastructures universitaires, permettre au plus grand nombre de citoyens de bénéficier d'un enseignement supérieur sans avoir à demander des mises en disponibilités pour ceux qui occupent des fonctions rémunérées, etc. Aussi a-t-il appelé toutes les universités à développer les cours en ligne de Master et particulièrement dans les disciplines des Sciences Economiques et des Sciences Sociales et Humaines, c'est-à-dire dans les disciplines à gros effectifs d'étudiants.

Enfin, le dernier conférencier est Prof. Nemamcha, Recteur de l'Université de Guelma, qui avait fait un exposé sur l'expérience de son université dans le domaine de « L'insertion des diplômés, un souci de l'université ». Cette expérience est en relation, comme il ressort du titre même, avec la mise en place d'un Observatoire des diplômés. Aussi a-t-il été question de l'exposé de la démarche mise en place, des structures créées et des résultats obtenus quant au suivi des diplômés de l'Université de Guelma. La conclusion que l'on retient de cette expérience est que la connaissance par toute université du devenir de ses diplômés est un souci majeur pour l'orientation future des offres de formations qui doivent tenir compte des opportunités d'emploi locales, régionales et nationales.

Suite donc aux riches communications qui ont été faites durant cette deuxième journée de la CRUEst, un débat en est suivi et a vu l'intervention d'une dizaine de responsables dont celle de M. le DGRSDT qui a tenu à mettre l'accent sur les dangers du plagiat, un fléau à combattre, même si celui n'est pas aussi développé dans nos universités comme c'est le cas ailleurs. La protection de la propriété intellectuelle doit être le souci qui anime tous les enseignants et responsables.

Enfin, sur un ton de satisfaction tant des autorités ministérielles que des chefs d'établissements de l'Est, M.le SG MESRS a procédé à la clôture de cette Conférence et a prononcé la fin des travaux à 19 heures.

Le Recteur ;
Prof. A-M. DJENANE